



SOMMAIRE

1. Le mot du Président
2. Section DSHE
3. Assemblée Générale
4. Cellules Conseil et Retraite (Adhérents)
5. Départ à la retraite et nouveau calcul de l'allocation fin de carrière
6. Agenda social
 - Avancement de grade & promotion interne
8. Vers + de numérique
9. Pendant la pause

LE MOT DU PRÉSIDENT

A quoi s'attendre pour cette rentrée 2024 ?

La politique nationale devrait avoir un impact sur notre collectivité, incertitude, politique de rigueur, sans compter la gestion de nos élus métropolitains ...



ASSEMBLEE 2024

Vous avez été nombreux à participer à notre assemblée du 14 juin 2024, nous vous en remercions. Le moment convivial à également connu un véritable succès puisque vous étiez 90 à partager ce moment. Retour sur cette journée ...



SECTION DSHE

Présidée par Ouarda HADID, cette section a l'objectif de rendre visibles les préoccupations des agents de la DSHE. Elle va à leur rencontre sur le terrain.



SEPTEMBRE 2024 N° 15

L'ACTUALITÉ



À quoi s'attendre pour cette rentrée 2024 ?

La politique nationale devrait avoir un impact sur notre collectivité, incertitude, politique de rigueur, sans compter la gestion de nos élus métropolitains, qui en surestimant les rentrées d'argent des droits de mutation, créé une situation financière tendue, et donc ne renouvelle pas certains contrats ATA et CDD. Cette situation ne les empêche pas lors du conseil Métropolitain du 24 juin 2024, de voter une **enveloppe supplémentaire de 18 millions d'euros** pour la végétalisation de la presqu'île !

On voit où sont les priorités pour nos élus ! **Nous ne sommes qu'une variable d'ajustement budgétaire à leurs yeux !**

Dans le respect des directives de le CFTC concernant la neutralité politique, nous n'avons pas donné de consignes de vote lors des dernières législatives, estimant que nos agents sont à même de faire leurs choix en leur âme et conscience.

Que va-t-il advenir du programme du nouveau Front populaire notamment concernant l'augmentation du point d'indice de 10 % ? Et si cette augmentation était confirmée, qu'advierait-il de notre protocole d'accord concernant l'agenda social ? Protocole qui pourrait être suspendu au bon vouloir de l'administration ?

Franck Garayt

Président du Syndicat CFTC Métropole de Lyon





Section CFTC DSHE

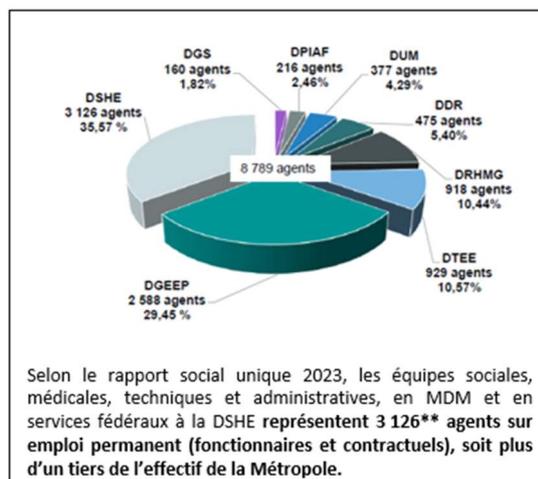
Solidarité
Habitat
Éducation

Section CFTC DSHE Solidarité Habitat éducation

UNE NOUVELLE SECTION SPECIALISEE POUR LA DSHE

Pourquoi la **CFTC** a-t-elle créé une section pour les agents travaillant au sein de la Délégation Solidarité Habitat et Éducation ?

Avant la création de la Métropole en 2015, quel que soit la filière des agents, tous les professionnels du Département du Rhône et leurs syndicats œuvraient pour une collectivité dont les compétences principales étaient les compétences médico-sociales. Parallèlement, les agents et les syndicats de la COURLY étaient quant à eux tournés vers les métiers de la communauté urbaine, donc technique. Depuis 2015, les compétences médico-sociales sont structurées à l'intérieur d'une délégation sur sept* qui composent l'administration territoriale que les syndicats métropolitains doivent prendre en compte. Les compétences médico-sociales ne sont donc plus les seules au centre des revendications sociales et la connaissance des métiers dédiés à la DSHE par les syndicats s'est diluée. En créant la section **CFTC DSHE**, le président du syndicat CFTC Métropole de Lyon, Franck GARAYT souhaite rendre visibles les préoccupations des agents de la DSHE dans le dialogue social et dans nos revendications. C'est Ouarda HADID, secrétaire générale adjointe du syndicat CFTC qui a la présidence de la section. En tant qu'ancienne du Département du Rhône, elle a assumé les fonctions de responsable communication et de directeur en MDM et connaît bien les métiers de la DSHE. Elle va à la rencontre individuelle et collective des agents de cette délégation.



Contact : Ouarda HADID

cftc@grandlyon.com

* L'administration territoriale est organisée en sept délégations : DSHE, DJEEP, DUM, DTEE, DDR, DRHMG, DPIAF

**Ce chiffre ne comprend pas les emplois non permanents : assistants familiaux, CDD en accroissement temporaire d'activité, les contrats aidés, apprentis, stagiaires école, saisonniers, vacataires et collaborateurs de cabinet et d'élus

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Du 24 Juin 2024



Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024, quel succès !

Le 24 Juin dernier, l'Assemblée générale annuelle de notre syndicat CFTC Métropole de Lyon a rencontré un grand succès avec une centaine d'adhérents qui se sont déplacés à [Rochetaillée-sur-Saône](#). En plus du beau temps, l'ordre du jour était dense et important.

Deux représentants clés de la fédération CFTC, **Remy BOULET** et **Marie-Joe PARLE** participés à ce temps fort de l'année pour soutenir le terrain. Nos homologues de la CFTC Ville de Lyon, **Claire DANTE** et **Thierry DESROCHE**, respectivement présidente et trésorier ont répondu présents en tant que partenaire du réseau avec lequel nous travaillons. Deux partenaires extérieurs ont été invités : La MACIF pour aborder le partenariat MACIF / CFTC.

Les bilans moral et financier présentés par le Président Franck GARAYT et le trésorier Thierry BERGERET soulignent l'investissement des élus syndicaux CFTC auprès des agents et dans nos instances métropolitaines. Nos résultats montrent une progression régulière du nombre de nos adhérents.

Le Vice-Président, Jean Paul Truchet, et la Secrétaire Générale adjointe Mme Ouarda Hadid nous ont présenté les actions en cours et les actions menées. Ils nous ont également rappelé les principaux axes de notre action.

Jean Paul Truchet, en lien avec le groupe VYV, nous a permis de mieux appréhender le contrat de prévoyance (complément de salaire) présenté par notre partenaire MNT.

Parmi les orientations 2024-2025, Dominique Lacaze, le secrétaire général, a mis l'accent sur le développement de notre communication à travers notamment le numérique et le déploiement de nouveaux outils. Notre site internet devenu une vitrine réserve désormais un espace dédié à nos adhérents avec un accompagnement possible pour les aider à la prise en mains. D'autres outils seront investis pour s'adapter aux nouveaux usages comme les mailings groupés, les sms via smartphones, la création d'une page Instagram, vidéos Tiktok... Pour mieux connaître l'opinion des agents en 2024, deux enquêtes numériques très suivies ont été expérimentées : une sur les véhicules de services pour laquelle nous avons réussi à mobiliser la moitié des utilisateurs concernés (199 réponses), l'autre, sur la prime de fin d'année à laquelle un agent sur six a répondu (plus de 1400 agents). D'ici 2025, la CFTC Métropole de Lyon continuera à solliciter les agents pour recueillir leur avis au moyen de ces études objectives. Enfin, les cellules retraite et Conseil et Accompagnement proposant du coaching sur tous les sujets de la vie professionnelle, déjà existante à la CFTC vont s'amplifier pour soutenir encore plus d'agents. L'assemblée générale s'est déroulée dans un environnement d'exception. Un repas convivial et un temps l'après-midi ont permis aux convives de faire plus ample connaissance. Pour renforcer notre présence sur le terrain, la CFTC peut s'appuyer sur ces forces vives pour organiser et relancer les réunions d'information sur sites et se préparer aux challenges qui arrivent d'ici les prochaines élections professionnelles de 2026.



Adhérents, vous avez un projet professionnel ? Laissez-nous vous aider !

Vous avez un questionnement ou besoin d'aide sur votre carrière, votre mobilité, un point de droit dans votre vie professionnelle. Vous voulez préparer vos entretiens, des concours et examens professionnels, ou encore être aidé pour réaliser votre curriculum vitae, ou une lettre de motivation, prenez rendez-vous auprès de la cellule Conseil et Accompagnement de la CFTC Métropole de Lyon. Des agents passés par nous ont réussi des concours, des examens, des entretiens pour un poste.

Permanences : mardis et mercredis matins

Prise de rdv par mail

Contact : cftc@grandlyon.com



Adhérents, préparez votre dossier retraite auprès des organismes

De nombreux dossiers de retraite de nos adhérents sont passés par notre permanence, traités par Virginie & Awa. Pour assurer la continuité, Laëtitia vous apportera l'aide nécessaire aux vérifications de l'exactitude des informations de votre dossier et pièces justificatives afin de préparer sereinement votre départ en retraite.

Nous pourrions également vous apporter des réponses à vos interrogations et incertitudes concernant votre départ.

Pour toutes demandes de rendez-vous adressez-nous un mail sur : cftc@grandlyon.com



Allocation de fin de carrière

Une « solution » voit enfin le jour...

Bientôt un an et toujours en attente ...

Suite aux contrôles des comptes du COS par la chambre régionale des comptes du 18 octobre 2022, le COS a décidé de supprimer l'allocation de départ à la retraite au 1er janvier 2024, Dans son courrier du 2 mai 2024 adressé à toutes les organisations syndicales, Mme Khelifi aborde le sujet en toute fin du courrier (voir page suivantes) :

Enfin sur l'allocation fin de carrière, je vous ai indiqué à plusieurs reprises que les services travaillaient à identifier les meilleurs options, y compris en sécurisant un éventuel dispositif.

Elle ne peut être reprise en l'état par l'employeur, et ceci a déjà été partagé. Des séquences de travail sur les options posées vous seront proposées dans les prochaines semaines, et en tout état de cause avant la fin de l'année. Le Budget estimatif que l'employeur entend consacrer est de l'ordre de 300 000 €. Le budget 2024 permet de solder les allocations 2023.

Ce ne sera qu'à partir de 2025 que le dispositif pourrait être mis en place, en commençant par statuer sur les départ de 2024 qui ne seront pas oubliés.

Une solution a bien été par une organisation syndicale, en mai 2023 sur le petit Métropolitain, à savoir monétiser le compte épargne-temps en épargne-retraite, ce qui revient à financer l'allocation de fin de carrière **avec l'argent de l'agent !**

Une sacrée avancée sociale !

La monétisation du CET oui, mais le détournement de notre acquis pour financer notre allocation de départ en retraite **NON !**



La CGT porte les revendications suivantes dans le cadre de l'agenda social, pour l'amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de travail et articulation vie privée/vie professionnelle :

600 euros pour tous
- Doubler la prime d'intéressement collectif :
- Augmenter le RIG lors des avancements de grade et d'échelon

- Faire prendre en charge par l'employeur le surcoût de la prévoyance prévu en 2023
- Verser une indemnité de résidence à hauteur de 3 %
- **Monétiser les Compte Épargne Temps en épargne retraite**
- Pouvoir monétiser une partie pour supporter l'inflation galopante
- Faire prendre en charge à 100 % la part santé par l'administration
- Obtenir l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour les télétravailleurs
- Augmenter la valeur faciale du ticket restaurant à 8.50 € (60 %

part employeur)

- Reconnaissance de la diversité des tâches effectuées dans des services ciblés afin d'obtenir une revalorisation de salaire
- Possibilité de télétravailler 3 jours par semaine comme le prévoit le décret
- Évolution du RIG pour l'ensemble des filières représentées en catégorie C
- Mise en place à terme du cycle de travail sur 4 jours

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon. BP : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
CGT STEPCI : 04 28 67 56 54 - Syndicat-CGT-STEPCI@grandlyon.com
Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon
<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



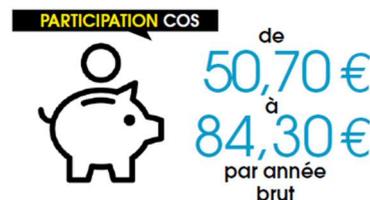
CALCUL DE L'ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

Un exemple du calcul proposé par l'employeur !

Comparaison des modes de calcul entre le COS et la proposition de calcul de l'employeur

Le calcul de l'allocation de fin de carrière en 2023, appliqué par le COS était basé sur l'indice majoré, la tranche était située à l'indice 504. En dessous de 504, l'agent touchait 84,30 € brut par année d'activité au sein de la Métropole, et au-dessus le montant à l'année était de 50,70 € brut.

Donc, par exemple pour un salaire d'adjoint technique principal 1^{er} Classe à l'échelon 10 indice majoré 473 entré en 1990, soit un salaire brut de **2 328,48 €**, cet agent touchait **33 ans x 76€ = 2508.00€**, les primes, les astreintes et heures supplémentaires ne modifiaient pas le calcul.



Selon le nombre d'années, de mois et jours effectifs, en fonction du statut de l'agent, de la valeur indiciaire et de l'indice majoré de l'agent, (inférieur ou supérieur à 504).

Aujourd'hui avec le système de calcul proposé par l'employeur, le même agent percevrait :

	Brut	Coef. Brut / Net	Net
Salaire de base 12 (2328,48 € x12 mois) :	27941.60 €	≈ 0.84	23470.44 €
la prime de fin d'année :	1810.84 €	≈ 0.84	1521.11 €
la prime d'intéressement :	300.00 €	≈ 0.84	252.00 €
RIG minimum de (341 € x12 mois) :	4092.00 €	≈ 0.84	3437.28 €
RIF minimum de (30 € x12 mois) :	360.00 €	≈ 0.84	302.40 €
Total minimum annuel :	(arrondi) 34504 €		(arrondi) 28980 €
Salaire annuel / 12 mois :	2875 €		2415 €

Avec 2415€ net mensuel, cet agent se retrouverait dans **la tranche 3** de la nouvelle grille, soit pour une année de service 35€ au lieu de 76€ !

**Donc, pour 33 ans le montant serait de 33 x 35 soit :
1155 € au lieu de 2508 € ! Cherchez l'erreur !**

Les primes, astreintes et heures supplémentaires ne sont pas prises en compte, et viendrais, le cas échéant augmenter le net fiscal et pourrait vous faire sauter une tranche supplémentaire et passer à une valeur annuelle de 25 € au lieu de 35 €. Dans ce cas l'allocation de fin de carrière passerait de 1155 € à 825 €

1. Aucune reconnaissance du travail accompli à la Métropole de Lyon !
2. Aucune reconnaissance de la fidélité à la structure !
3. Aucune cohérence politique de nos kakistocrates sur le pouvoir d'achat malgré le plein accord avec le Nouveau Front Populaire.

En somme, de la reconnaissance, de la justice sociale, du pouvoir d'achat, **mais pas chez nous !**

24 MAI 2024

Votre interlocuteur :

Relations sociales

Intersyndicale CFDT/CGT/FA-
FPT/CFTC/FO/SNT-CFE-CGC/SUD

Objet : Votre courrier du 1^{er} septembre 2023, reçu le 14 septembre

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 1^{er} septembre a retenu toute mon attention et je tiens à vous apporter des éléments de réponse.

Tout d'abord, je souhaite partager une décision importante de l'employeur : le COS a adopté un projet associatif, l'a soumis à l'employeur, qui a décidé de le soutenir, sans diminuer le montant de la subvention pour des prestations que le COS ne financera plus : allocation fin de carrière et aides sociales d'urgence, qui représentent 250 000 euros. Par ailleurs, et pour la première fois, le COS a demandé que des projets spécifiques soient subventionnés en sus de la subvention à 0.9%, ce qui a été aussi accepté par l'employeur à hauteur de 32 000 euros : camp enfants et bilan carbone. A notre connaissance, les autres collectivités adhérentes n'ont pas acté un effort supplémentaire sur ces projets. Ceci devrait être de nature à répondre à votre interrogation sur ce que l'employeur considère comme des objectifs tenus et à continuer d'atteindre et le soutien qu'il apporte au COS.

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, l'augmentation mathématique du montant de la subvention liée à l'évolution de la masse salariale, représente une augmentation de l'ordre de 200 000 euros.

Par ailleurs, le COS bénéficie chaque année de la part de la Métropole de mises à disposition de moyens à titre gratuit : matériel informatique, mobilier, entretien, communication, téléphonie, véhicule du pool, appui juridique, etc ... Seule une petite partie de ces aides a été évaluée mais la somme correspondante s'élevait à 40 000 euros en 2023. Les autres membres du COS n'apportent pas ce type d'aide. A noter enfin que la mise à disposition de personnel représente 607 000 euros en 2024, que nous distinguons bien du soutien sur l'exploitation, mais qui représente un montant significatif affecté à l'activité du COS. Peu de collectivités réalisent un effort à cette hauteur, et in fine, pas les autres collectivités adhérentes. A titre d'exemple, la Ville de Lyon finance à hauteur de 160 000 euros la mise à disposition de personnel pour gérer les activités de son Comité Social.

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Responsabilité Sociétale de l'Employeur
et Prévention
20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
www.grandlyon.com

Au total, pour 2024, le COS bénéficie d'un soutien supplémentaire sur l'exploitation de l'ordre de 482 000 euros par rapport à 2023. Cet effort est significatif, dans un contexte budgétaire contraint, avec une santé financière qui n'est pas éclatante comme vous l'affirmez. Ceci pourrait a minima être reconnu par votre Intersyndicale, comme il l'est par ailleurs par le COS qui a approuvé la convention 2024. Je vous confirme qu'une augmentation du budget du COS au-delà des 0.9% de la masse salariale n'est pas d'actualité.

Les budgets 2022 et 2023 du COS avaient volontairement été votés par le CA avec de fortes augmentations de dépenses sur les prestations, dans l'objectif de consommer les réserves qui étaient trop élevées (remarque de la CRC). Ce niveau de dépenses n'avait pas vocation à perdurer et il est légitime de revenir à partir de 2024 à un niveau conforme aux recettes du COS, donc à un budget à l'équilibre.

Concernant votre interrogation sur la baisse des aides financières allouées par la Commission des Affaires Sociales (CAS) rattachée au COS, nous vous rappelons que les décisions étaient prises par les membres de cette CAS, eux-mêmes membres du COS. Pour autant, cette baisse des aides financières peut s'expliquer par l'accompagnement qui est mené par les assistantes sociales du personnel du Service Action et Innovation Sociale et les nouveaux dispositifs déployés. Ont ainsi été développés d'autres dispositifs employeur comme un accompagnement budgétaire dédié via un partenariat avec un point conseil budget, des logements d'urgence pour mettre à l'abri les agents et prise en charge de nuitées d'hôtel, des CESU aidant fortement financés par le COS, une négociation individuelle en cas de difficultés avec la prévoyance, des informations dédiées sur le logement, l'alimentation, etc. Les aides financières ont été internalisées en 2024 et nous ferons un bilan en 2025 de ce dispositif.

Enfin, sur l'Allocation fin de carrière, je vous ai indiqué à plusieurs reprises que les services travaillaient à identifier les meilleures options, y compris en sécurisant un éventuel dispositif. Elle ne peut être reprise en l'état par l'employeur et ceci a déjà été partagé. Des séquences de travail sur les options posées vous seront proposées dans les prochaines semaines, et en tout état de cause avant la fin de l'année. Le budget estimatif que l'employeur entend consacrer est de l'ordre de 300 000 euros. Le budget 2024 permet de solder les allocations 2023. Ce ne sera qu'à partir de 2025 que le dispositif pourrait être mis en place, en commençant par statuer sur les départs de 2024 qui ne seront pas oubliés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

Zémorda Khelifi
Vice-présidente
déléguée aux ressources humaines



Copie : M. Azcué/ Président du COS

AGENDA SOCIAL



La Métropole de Lyon met en œuvre des agendas sociaux par période de 3 ans.

Le précédent agenda social s'est terminé le 31 décembre 2023 sans que tous les points prévus ne soient appliqués, dont le RIF de la filière sociale et médico-sociale. La CFTC a réclamé plusieurs fois un bilan précis, chiffré, documenté de cette période. Cela nous a été refusé, mais nous avons eu confirmation par l'exécutif que des sommes budgétées et approuvées par les syndicats ont été utilisées à d'autres fins.

Celui de la période 2024-2026 est lié à un protocole d'accord signé le 28 juin par la CFTC.

L'application par dossier est votée dans le Comité Social Territorial. **La CFTC a dénoncé et dénoncera les chantages liés à cette opération. La CFTC a été le dernier syndicat à signer le protocole sous la menace par l'employeur. La menace était « vous signez tous sinon il n'y aura rien pour les agents ». La CFTC a signé pour ne pas pénaliser les agents de la Métropole.**



Ce protocole est une menace en lui-même puisqu'à tout moment selon son bon vouloir l'employeur peut ne pas l'appliquer. Il s'agit donc d'un **contrat léonin*** (normal pour des Lyonnais).

Enfin, la filière administrative est la grande oubliée puisque l'indemnité semestrielle pour les A et B ne sera pas traitée.

** En droit, une clause léonine est une clause abusive qui attribue à un cocontractant des droits et des avantages absolument disproportionnés par rapport à ses obligations. Son nom fait référence au comportement dominant et prédateur du lion.*

La plupart des éléments du protocole 2024-2026 ont été présentés et votés lors du CST du 19 septembre 2024.

Comme l'administration utilise un jargon technocratique pour ces éléments nous posons ici la traduction entre parenthèses :

- **Mise en œuvre du RIF complément** (mise en œuvre de la prime de fin d'année pour les agents qui ne l'ont pas),
- **Régime indemnitaire des agents de la Métropole** (mise à jour des plafonds RIG et RIF suite à la mise à jour de l'Etat, amélioration de la condition des contrats ATA, des adjoints techniques d'établissements d'enseignement et corrections techniques sur le cadre d'emploi d'ingénieur),
- **Attribution d'un RIF groupe 5 pour la filière sociale et médico-sociale.**

Les autres points du protocole seront vus lors de prochaines séances (exemple, RIG-RIF des techniciens et agents de maîtrise).

Pour le RIF complément, la CFTC se réjouit de l'arrivée du dossier, mais le type de versement ne correspond pas au souhait des agents suite à un sondage où 1400 agents ont répondu. Le versement d'une première tranche du versement 51,67 € brut est prévue en 2024 et le reste sera échelonné jusqu'en 2026.

La convergence s'applique pour une série de métier, dont la filière informatique et les agents ayant négociés un RIG d'un montant supérieur lors de leur embauche.

Cette opération malhonnête est appelée retour à l'équité par l'employeur. C'est un signal très négatif envoyé à ces profils que nous avons du mal à recruter. **La CFTC s'est abstenue sur ce dossier.**

Pour le régime indemnitaire des agents mis à jour, la vision technique est la bonne pour profiter des progrès possibles ; Les contrats ATA et les adjoints technique d'établissements d'enseignement voient leur RIG et RIF améliorés. C'est bien. Pour le cas des ingénieurs, les agents ayant bénéficié d'un avancement pour le 3ème grade se trouvaient avec un RIG inférieur à celui d'ingénieur principal. Il était normal de corriger l'erreur.



L'employeur a décidé de baisser le RIG des ingénieurs et ingénieurs principaux. Celui des ingénieurs hors classe est augmenté au niveau de celui des IP ancien montant.

Belle reconnaissance de l'engagement de ces personnes qui sont encouragées ainsi à quitter la Métropole pour trouver ailleurs des conditions meilleures. La solution voulue par la CFTC était d'améliorer le RIF des administrateurs et des ingénieurs en chefs. C'est dommage de ne pas reconnaître leur engagement. Mais il n'y a pas de problème pour les emplois fonctionnels qui eux continuent à être dans un RIG/RIF déplafonné.



Lors de cette séance, nous avons découvert que l'employeur a lié ce dossier au protocole alors qu'il n'est pas clairement écrit à l'intérieur. **La vice-présidente a expliqué que c'est par vision budgétaire globale que ce choix était fait. Autrement dit, l'argent du protocole est donc placé ailleurs.**

La CFTC en intersyndicale **sauf 2 OS**, en séance, a proposé une solution de séparation des thématiques pour que le dossier des ingénieurs soit étudié plus tard. La Vice-Présidente a imposé le vote en une seule fois en menaçant de bloquer le protocole si les syndicats votaient contre. **Face au chantage, la CFTC a refusé de participer au vote.**

Pour le RIF groupe 5, comme l'a déjà dit plusieurs fois la CFTC, **il s'agit d'une injustice qui dure depuis trop longtemps. Elle aura due l'être avant le 31/12/2023. La CFTC l'a approuvé.**

Nous ne sommes pas au bout des surprises sur ce dossier. Nous pouvons nous attendre à des pirouettes de fauteuils de ces acteurs.



Avancement de grade / Promotion Interne

L'évolution de la carrière est cadrée par un ensemble de dispositifs appelés lignes de gestion dont l'avancement et la promotion interne sont une partie.
Ces lignes de gestion sont votées localement par employeur.

Avancement de grade



Rappel : l'avancement de grade est l'évolution de carrière de l'agent dans un même cadre d'emploi. Exemple, un agent administratif de seconde classe qui devient adjoint administratif principal de 2ème classe. C'est un déroulé normal de la carrière.

La position de l'employeur est de poser des critères locaux complexes (ratios par cadre d'emploi), subjectifs et dans bien des cas non transparents. Même les encadrants directs ne savent pas ce que devient leur appréciation.

Les agents sont généralement nommés à leur poste.

La position de la CFTC est que le système doit être simple pour tout le monde y compris pour les collègues RH et donner de l'espoir aux agents :

Soit en posant un ratio à 100%, soit en posant un temps d'attente maximal permettant ainsi à l'agent d'espérer dérouler ses grades. La hiérarchie peut s'opposer à l'avancement mais doit rédiger un rapport motivé.

Un cas particulier sont les moments où il y a moins de 20% d'effectifs promouvables par rapport au grade. La règle des 100% de promus doit s'appliquer.

La CFTC demande l'arrêt des doubles sanctions. Actuellement pour un même fait, l'agent a une sanction et n'est plus promuable. Ce n'est pas possible juridiquement.

L'ensemble de ces mesures est simple, lisible et économique en temps pour toute la chaîne RH et l'encadrement.



Promotion interne



PROMOTION INTERNE

Rappel : la promotion interne est le passage à un cadre d'emploi supérieur soit par l'ancienneté soit suite à un examen professionnel.

Un système de quota statutaire s'applique. L'agent doit trouver un poste pour être nommé. La promotion interne est un changement de carrière.

La position de l'employeur est d'appliquer les textes relatifs à la liste d'aptitude. En plus, il ajoute un système local très complexe avec constitution de dossier par les agents. Des jurys sélectionnent sur dossier avant de

recevoir le candidat. Les règles de fonctionnement de ces jurys et les critères ne sont pas transparents permettant ainsi toutes les souplesses à l'employeur. L'employeur dénie même la qualité des examens professionnels en obligeant nos collègues à passer devant un jury interne ! L'employeur impose le changement de poste et de site sauf pour quelques exceptions pour valider cette réussite.

La position de la CFTC est que le système doit être simple pour tout le monde y compris pour les collègues RH et donner de l'espoir aux agents.

Les réussites à l'examen professionnels doivent être inscrits d'office sur la liste d'aptitude.

Le statut doit s'appliquer en demandant à l'encadrement un avis motivé sur les aptitudes de l'agent à remplir les fonctions attachées au cadre d'emploi supérieur. Le référentiel doit être discuté et compréhensible.

Les agents recevant un avis positif sont inscrits sur la liste d'aptitude et ainsi peuvent chercher un poste pour valider leur nouveau cadre d'emploi.

Le changement de poste et de site paraît sain mais discutable lorsque l'agent va exercer la même activité à côté de ces collègues.

L'ensemble de ces mesures est simple, lisible et économique en temps pour toute la chaîne RH et l'encadrement.

Bien sûr, des règles spécifiques de certains cadres d'emplois peuvent ne pas s'appliquer complètement soit pour les problèmes de non recrutements soit comme actuellement avec les usines à gaz en cours.

Il faut se référer au statut particulier.

Autrement dit, l'attractivité c'est aussi la lisibilité et l'espoir !



CFTC Métropole de Lyon

Plus de numérisation pour plus d'informations

Depuis un an, la volonté du bureau de dématérialiser nos échanges et nos informations nous a conduite à revoir tout notre fonctionnement, en utilisant plus largement le **publipostage**, les **lettres d'informations**, et en créant un serveur disponible pour nos délégués et les responsables syndicaux.

En effet, l'espace de stockage alloué à notre organisation syndicale reste faible en rapport aux archives accumulées depuis notre création.

Nous avons également créé **un système d'adhésion en ligne**, une solution de **paiement en carte bleue Sumup**.

Nous allons très prochainement mettre en **service le paiement HelloAsso** pour compléter cette offre.

Un système d'inscription à notre lettre d'information, ainsi qu'un **compte adhérent** ont également été créés, vous permettant l'accès à plus d'informations que nos sympathisants, les comptes-rendus de séance du conseil, des assemblées, et aux informations fédérales et confédérales.

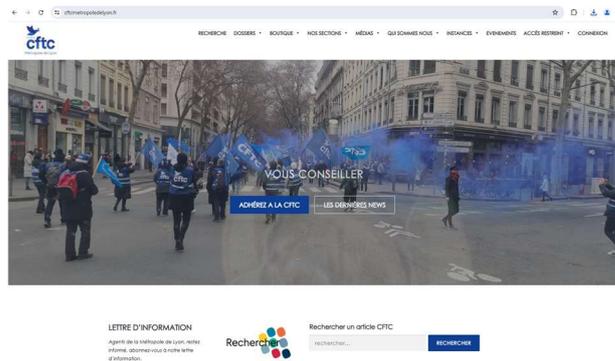
Retrouvez également les informations provenant du site Servicepublic.fr disponible depuis notre site.



Rechercher une fiche pratique [Service Public.fr]

ex. : Passeport, acte de naissance, .

RECHERCHER



LETTRE D'INFORMATION

Agents de la Métropole de Lyon, restez informé, abonnez-vous à notre lettre d'information.

Votre Prénom

Votre Nom

Email

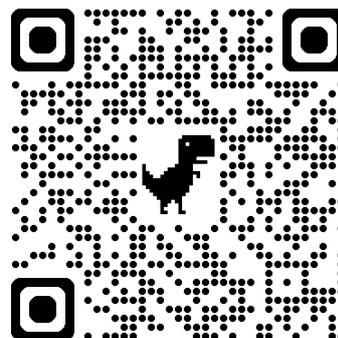
En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

S'ABONNER

Enfin, nous généralisons les impressions de nos tracts avec des QR Code permettant d'accéder directement à nos pages depuis votre mobile.

Enfin pour tout problème concernant la partie numérique de notre syndicat contactez nous directement à cette adresse :

cftc@grandlyon.com



Vos représentantes et représentants

ELUS CST



Jean-Paul Truchet
Titulaire



Franck Garayt
Suppléant

FORMATION SPÉCIALISÉE



Franck Garayt
Titulaire



Dominique Lacaze
1^{er} suppléant



Ouarda Hadid
2^{ème} suppléante



Jean-Paul Truchet
Titulaire



Pascal Merlin
1^{er} suppléant

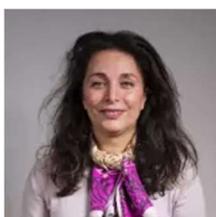


Maciel Marques de Jésus
2^{ème} suppléant

ÉLU(E)S CAP A



Jean-Paul Truchet
Titulaire



Ouarda Hadid
Suppléante



Brigitte De Zan
Titulaire



Pascal Merlin
Suppléant

ÉLU(E)S CAP B

ÉLUS CAP C



Abdelmalek Garah
Titulaire



Dominique LACAZE
Suppléant



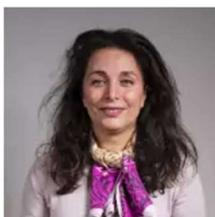
**Véronique Degoille-
Vellerut**
Titulaire



**Jean-Philippe
Amouny**
Suppléant

ÉLU(E)S COS

Vos permanents



Ouarda Hadid



Dominique Lacaze



Laëtitia Lacaze

Bureau – L'équipe



Franck Garayt
Président



Dominique Lacaze
Secrétaire Général



Jean-Paul Truchet
Vice-Président



Véronique Degoille-Vellerut
Vice-Présidente



Brigitte De Zan
Secrétaire Générale Adjointe



Ouarda Hadid
Secrétaire Générale Adjointe



Thierry Bergeret
Trésorier



Virginie Besson
Trésorière Adjointe



Laëtitia Lacaze
Assistante



Pascal Merlin
Membre du bureau



Dominique Lacaze
Webmaster

Bulletin d'adhésion

Fondée en 1919, la CFTC est très attachée à la justice sociale et privilégie un syndicalisme de dialogue et de négociation. Votre adhésion manifeste votre soutien au mouvement et vous permet d'y prendre part activement.

À la CFTC, vos données personnelles sont protégées.

La sécurité de vos données personnelles a toujours été une priorité pour nous et se renforce encore avec la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que la CFTC mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce bulletin, uniquement dans le cadre des activités syndicales de la CFTC : l'information et la formation, l'action syndicale, la consultation, la gestion des cotisations.

En l'occurrence, vous autorisez la CFTC à communiquer avec vous afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses activités via les coordonnées collectées dans ce bulletin. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la CFTC s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données. Vous pouvez à tout moment nous demander de rectifier ou de supprimer certaines de vos données de notre base INARIC (fichier informatique confédéral).

Contact CFTC du Délégué à la Protection des Données : cftc@grandlyon.com

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires

ADHERENT	
<input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MR	NOM* : PRENOM* :
NOM DE NAISSANCE OU NOM D'USAGE :	NE(E) LE* : A :
ADRESSE* :	
CP* :	VILLE* :
PORTABLE* :	E-MAIL* :
CATEGORIE* : <input type="checkbox"/> TITULAIRE <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> AUTRES <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	
PROFESSION* :	GRADE* :
SERVICE	
DELEGATION* :	SERVICE OU UNITE* :
ADRESSE LIEU DE TRAVAIL * :	
CP* :	VILLE* :

La déductibilité est portée par la loi de finance 2004 à 66% de la cotisation versée dans la limite de 1 % du salaire.

Déclare adhérer au syndicat CFTC Métropole de Lyon

Paiement par :

Prélèvement* 1 fois - 3 fois - 12 fois

fois

Chèque en 1 fois avant fin février

En signant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient enregistrées sur le fichier informatique confédéral INARIC

À :

Le :

SIGNATURE

CADRE RESERVE A LA CFTC

CODE INARIC :

CODE ORG SYNDICAT :

NOM ET PRENOM DU DELEGUE CFTC (S)

*En cas de prélèvement impayé, les frais de rejet restent à votre charge.

COTISATIONS : 108€

(Toutes catégories)

JOURNAUX :

- Réception du journal confédéral « La vie à défendre »
- Réception du journal fédéral « La Voix »

ASSURANCE :

Tout adhérent à jour de ses cotisations syndicales bénéficie de la couverture des risques pour tous les accidents pouvant subvenir au cours de sa vie syndicale, y compris les accidents de trajet en se rendant à une réunion par exemple (Décès, invalidité, frais médicaux, perte de salaire...)

PROTECTION JURIDIQUE VIE PROFESSIONNELLE :

Cette assurance défend chaque adhérent CFTC dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une faute non intentionnelle.

Votre contact :

M. Franck Garayt

Président

Tél : 04.28.67.56.49

Mail : cftc@grandlyon.com

Ce bulletin est à retourner au **Syndicat CFTC** Métropole de Lyon,

Adresse postale : Hôtel de la Métropole – 20 rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon cedex 03, accompagné soit de votre règlement soit d'un RIB.

Adresse physique : Immeuble GEMELLYON Sud- 59 bd Vivier

Merle 69003 Lyon. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

F. GARAYT, Président mail : cftc@grandlyon.com

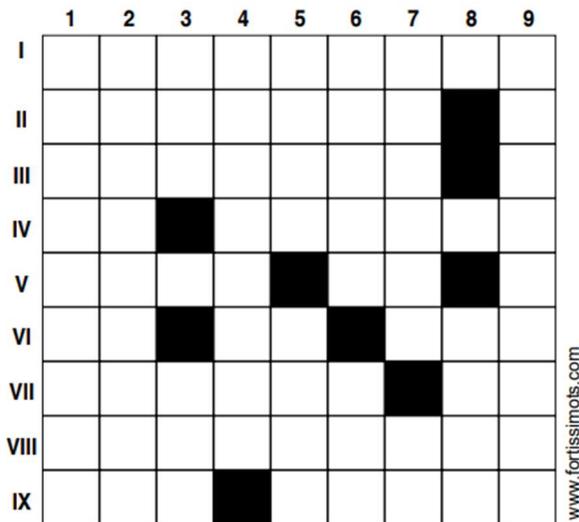
Site internet : <https://www.cftcmetropoledelyon.fr/>

Pendant la Pause !



@KamranAydinov

MOTS CROISÉS GRILLE N°1



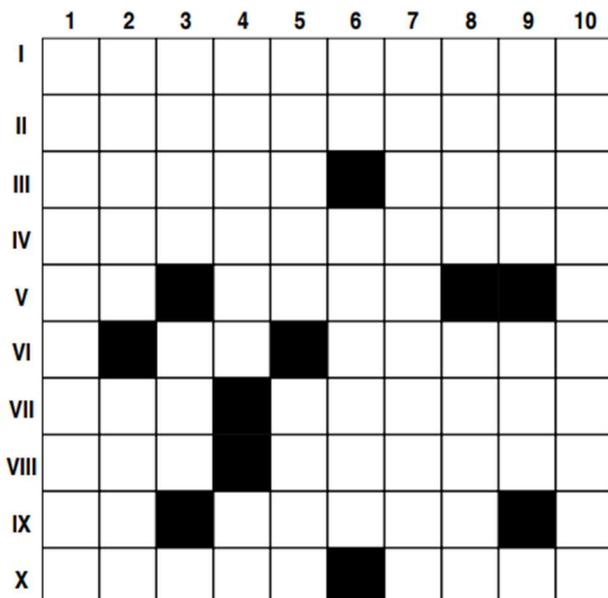
HORIZONTALEMENT

I. Permutation. **II.** Ça fait mauvaise impression. **III.** L'enfer du GI. **IV.** Argent. Barrent. **V.** Démentis. Etain. **VI.** Con sur les bords. Drame oriental. Un proche. **VII.** Tira la langue. L'opinion. **VIII.** Ductile. **IX.** Sans eau. Saule.

VERTICALEMENT

1. Parties remises. **2.** Excentrique. **3.** Aurochs. Etendue d'eau. **4.** Vespasienne. **5.** Volcan. Prénom allemand. **6.** Changeais de timbre. Planche. **7.** Conduisit. Mesure l'intelligence. **8.** Grimace. **9.** Se déplacer à pas de souris.

MOTS CROISÉS GRILLE N°2



HORIZONTALEMENT

I. Arbre des cours d'école. **II.** Perte de mémoire. **III.** Petit verre. Agence française pour la recherche. **IV.** Perfectionnées. **V.** Largeur. Jeu de construction. **VI.** Particule. Précède le colon. **VII.** Col rouge. Fruit...défenseur. **VIII.** Manière. Un cheval volant, ça vous laisse complètement médusé ! **IX.** Académie. Appétit pour la bonne chair. **X.** Bijoux. Condition.

VERTICALEMENT

1. Il a la folie des grandeurs. **2.** Insécable. Serpenteaire. **3.** Erre. Trousseau. **4.** Petite voie. Ecot. **5.** Qui s'y frotte s'y pique. On l'a sur le bout de langue. **6.** Devant la Vierge. Têtes prêtes à exploser. **7.** L'article de la mort. **8.** Rein en capilotade. Variation. **9.** Irlande. Armée secrète. **10.** Eprouvent.

MOTS FLÉCHÉS GRILLE N°1

GENDARME A L'AUBE	CHAUDE DANS L'ARÈNE	TEXTILE ÉDENTÉ	LIMON	À DISPO- SITION DE L'ARMÉE JEU
LIVRE PESANT D'OR			MESSAGE RADIO DIPLOME	
PAPE INNOCENT GÉNIE			IDIOT METTRE DE L'ODE	RICHESSSE DIVAGUER
HÉROS BIBLIQUE SOLDAT		FAUTE DE BALLE	SOUVERAIN TROIS SUISSES	EN PLEIN COEUR
DÉCISION DE JUSTICE	FIN DU JOUR	LIPPES RÈGLE		ELLE CONNAÎT LA MUSIQUE
			VIVES EAUX	

MOTS FLÉCHÉS GRILLE N°2

GRAVES METTRA AU BON DIAMÈTRE	PETITS TRAITS SUSPENDUE	PLUIE FINE SOTTISIERS	ENTRE- LACER CROCHET	ENZYME
DOUTEUSES DESHABILLE				
MEMBRANES ASINUS			COORDONNE ÉQUILIBRE	L'ARAIGNÉE SA TOILE
BORDERA EN COUSANT	ROSIRA	BRILLE	CLASSE- MENT COUTUME	D'ARABIE
EXPRIMERAS PAR LE VISAGE LUTTERA				
ADJECTIF POSSESSIF		ABÎMA PART		INDIQUE UN CHOIX À FAIRE
PARTIRA	PARFOIS ÉVEILLÉ		BANDE ORIGINALE	
		TERRE LIBRE		

SUDOKU N° 1

	9	1	3		6			7
	3	4						9
6			1					
1	8				7			
	6	5				3	8	
			6				2	5
					1			3
9						8	4	
4			2		3	5	1	

SUDOKU N° 2

1			4		8			3
6	9	3				8	4	5
		9	5		6	1		
2								8
		1	7		3	2		
7	6	5				3	2	1
4			1		2			7

MOTS MÉLÉS N° 1

P	C	D	T	A	D	I	D	N	A	C	X	I	O	V
O	A	O	R	B	E	P	B	T	A	D	N	A	M	O
P	M	R	U	S	F	M	M	U	A	E	R	U	B	T
I	P	I	L	T	I	A	O	A	L	E	L	I	R	E
N	A	O	H	E	M	I	C	Y	C	L	E	U	T	R
I	G	L	I	N	M	R	P	R	O	M	E	S	S	E
O	N	O	I	T	C	E	L	E	T	T	I	T	S	C
N	E	S	E	I	T	M	N	E	A	L	E	E	I	O
E	R	I	D	O	G	M	G	T	S	G	N	L	E	N
H	B	D	U	N	E	A	U	N	A	A	T	E	G	S
P	M	R	A	V	R	R	A	D	T	I	T	C	E	E
A	A	R	R	F	C	G	N	E	O	U	R	T	T	I
R	H	R	F	S	O	O	U	R	P	E	S	E	R	L
A	C	U	T	L	S	R	D	E	B	A	T	U	A	O
P	S	T	S	I	E	P	D	N	I	T	U	R	C	S

MOTS MÉLÉS N° 2

L	M	K	E	T	A	N	G	P	R	E	S	L	A	V
N	O	G	A	L	E	S	E	R	U	V	N	A	E	A
E	U	N	U	Y	L	D	E	R	O	A	I	G	U	M
E	L	I	O	V	A	O	E	M	Y	G	A	U	Q	A
G	E	T	N	L	J	K	T	A	R	U	B	N	R	M
N	C	F	O	C	A	S	C	A	D	E	E	E	A	M
O	A	A	I	S	C	C	O	R	N	E	H	N	B	A
L	L	R	T	T	U	B	O	I	R	E	U	T	S	H
P	A	S	A	Y	Z	B	C	V	K	A	M	P	L	E
Y	N	O	T	M	Z	S	N	I	S	S	A	B	H	S
A	Q	U	A	T	I	Q	U	E	L	B	T	C	P	S
C	U	R	N	P	I	R	C	R	I	Q	U	E	B	A
H	E	C	F	L	O	T	T	E	R	O	C	L	J	R
T	O	E	N	L	W	A	R	C	D	H	N	E	L	B
N	A	E	C	O	R	A	G	E	E	U	G	I	D	E

ABSTENTION
BULLETIN
BUREAU
CAMP
CAMPAGNE
CANDIDAT
CARTE
CHAMBRE
CONSEIL
COUT
DEBAT
DEFI
DEPUTE
DROIT

ELECTEUR
ELECTION
ELIRE
FRAUDE
HEMICYCLE
ISOLOIR
LISTE
MAIRE
MANDAT
OPINION
PARAPHE
PARLEMENTAIRE
PARTI

PESER
PROGRAMME
PROMESSE
RANG
SCRUTATEUR
SCRUTIN
SENATEUR
SIEGE
SLOGANS
SONDAGE
SUFFRAGE
TOUR
VOIX
VOTER

AMPLE
AQUAGYM
AQUATIQUE
ATOLL
BAINS
BARQUE
BASSIN
BLEU
BOIRE
BORD
BRASSE
BULLE
CALANQUE
CASCADE
CORNE
CRAWL
CRIQUE

DIGUE
DOUCHE
ETANG
EUREKA
FLOTTER
GROG
HAMMAM
JACUZZI
JETSKI
KAYAK
LAGON
LAGUNE
MARE
MOULE
NATATION
OCEAN
ORAGE

PECHE
PEDALO
PISCINE
PLONGEE
RAFTING
RIVIERE
SAUNA
SOURCE
SPA
THERMES
TITRE
TRIMARAN
VAGUE
VALSER
VOILE
YACHT
YUCCA

Solutions des jeux

MOTS CROISÉS N°1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	R	O	U	L	E	M	E	N	T
II	E	R	R	A	T	U	M		R
III	V	I	E	T	N	A	M		O
IV	A	G		R	A	I	E	N	T
V	N	I	A	I		S	N		T
VI	C	N		N	O		A	M	I
VII	H	A	L	E	T	A		O	N
VIII	E	L	A	S	T	I	Q	U	E
IX	S	E	C		O	S	I	E	R

MOTS CROISÉS N°2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	A	R	R	O	N	N	I	E	R
II	E	T	O	U	R	D	E	R	I	E
III	G	O	D	E	T		C	N	R	S
IV	A	M	E	L	I	O	R	E	E	S
V	L	E		L	E	G	O			E
VI	O		D	E		I	L	E	O	N
VII	M	A	O			A	V	O	C	A
VIII	A	R	T			P	E	G	A	S
IX	N	U		D	E	S	I	R		N
X	E	M	A	U	X		E	T	A	T

MOTS FLÉCHÉS N°1

	C		F		L		V		R
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E
	R	O	M	A	N		S	O	S
C	A	R	A	T		B	E	T	E
	B	E	N	O	I	T		O	R
V	I	R	T	U	O	S	E		V
	N	O	E		D		R	O	I
G	I			L	E	V	R	E	S
	E	U	T	E	R	P	E		T
A	R	R	E	T		C	R	U	E

MOTS FLÉCHÉS N°2

	C		T		B		T		
C	A	L	I	B	R	E	R	A	
	V	E	R	E	U	S	E	S	
D	E	V	E	T	I	S	S	E	
	R	E	T	I	N	E	S		
A	N	E	S	S	E		E	T	
	E			I		T	R	I	
O	U	R	L	E	R	A		S	
	S	O	U	R	I	R	A	S	
R	E	S	I	S	T	E	R	A	
	S	E	S		U	S	A		
		R	E	V	E		B	O	
I	R	A		A	L	L	E	U	

SUDOKU N°1

8	9	1	3	4	6	2	5	7
5	3	4	8	7	2	1	6	9
6	2	7	1	5	9	4	3	8
1	8	2	5	3	7	6	9	4
7	6	5	9	2	4	3	8	1
3	4	9	6	1	8	7	2	5
2	5	6	4	8	1	9	7	3
9	1	3	7	6	5	8	4	2
4	7	8	2	9	3	5	1	6

SUDOKU N°2

1	2	7	4	5	8	6	9	3
8	5	4	6	3	9	7	1	2
6	9	3	2	1	7	8	4	5
3	8	9	5	2	6	1	7	4
2	7	6	9	4	1	5	3	8
5	4	1	7	8	3	2	6	9
7	6	5	8	9	4	3	2	1
9	1	2	3	7	5	4	8	6
4	3	8	1	6	2	9	5	7

SOLUTION MOTS MÉLÉS N°1

DROIT DE VOTE

SOLUTION MOTS MÉLÉS N°2

L'EAU EST BONNE

ORGANISATIONS SYNDICALES

Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.